

Extrait du ACADÉMIE DE LYON

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/sbssa/spip.php?article1028>

# Réforme territoriale

- Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 27 août 2015

Date de parution : 31 octobre 2015

---

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

---

À compter du 1er janvier 2016, l'organisation des services académiques et des missions des recteurs évolue : en métropole, les académies actuelles seront regroupées en treize régions académiques. À chacune des treize nouvelles régions métropolitaines correspondra une région académique composée d'une à trois des actuelles académies. Les 26 académies métropolitaines continueront d'assurer le pilotage de proximité. Dans chaque région académique, un recteur de région académique, interlocuteur unique du conseil régional et du préfet de région, est désigné parmi les recteurs de la région. Les recteurs des neuf régions comprenant plusieurs académies seront ceux des académies d'Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz et Paris.

[Consultation du communiqué.](#)

[Consultation de la carte.](#)